

Rio Tinto

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom commercial/courant** : Calcined Alumina**Numéro CE** : 215-691-6**Numéro d'enregistrement REACH**

Numéro d'enregistrement	Entité juridique
01-2119529248-35-0000	Aluminium Pechiney SA PO Box 43 13541 Gardanne Cedex France

Numéro CAS : 1344-28-1**Description du produit** : Non disponible.**Type de produit** : Poudre.**Autres moyens d'identification** : Smelter grade alumina, SGA, alumina, calcined alumina**Utilisations** : Applications industrielles: matière première pour la production d'aluminium et divers produits à base d'alumine, par exemple, Alumine Tabulaire, Corindon, Corindon Globulaire, Alumine Frittée, Spinelle, Mullite, ciment d'Aluminate de Calcium, Alumine bêta, Corindon Zircone. Fabrication de céramiques, carrelages, porcelaines, verres, réfractaires, abrasifs, produits de polissage et de nettoyage, pièces d'usure, garnitures de frein, isolateurs électriques, bougies, charges, dentifrices, cosmétiques. Média de sablage et traitement thermique.**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Non applicable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéAluminium Pechiney SA
PO Box 43
13541 Gardanne Cedex
France
Telephone: +33 4 42 65 22 83**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : rta.msds@riotinto.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Fournisseur****Numéro de téléphone** : Chemtrec NA: 800-424-9300
Chemtrec International: 1-703-527-3887

Calcined Alumina

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit : Substance mono-constituant

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Classification selon la directive 67/548/CEE [DSD]

Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Substance mono-constituant

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
oxyde d'aluminium	CE: 215-691-6 CAS: 1344-28-1	>98	Non classé.	Non classé.	[A]

Autres informations

Grades available (list subject to variation and change):

SGA, C1, AMP, AMB, APN, ATS, COPES, M4R, XMD01, P series, A4 series, AC series, AR series, GA series, P series, PEX 2XXX series

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signallement dans cette section.

Type

[A] Constituant

[B] Impureté

[C] Additif stabilisant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Protection des sauveteurs** : Aucune protection spéciale n'est requise. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

SECTION 4: Premiers secours

- Contact avec les yeux** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux.
- Inhalation** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Pas de traitement particulier.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Produits de combustion dangereux** : Aucune.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Pour les agents d'intervention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Petit déversement accidentel** : Recyclez, si possible. Les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.
- Grand déversement accidentel** : Recyclez, si possible. Les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

- 6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures de protection** : Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter de respirer les poussières. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Respectez les limites d'exposition réglementaire sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air (p. ex. poussière totale, poussière alvéolaire).

Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
oxyde d'aluminium	DNEL	Court terme Orale	6.2 mg/kg bw/jour	-	-
	DNEL	Court terme Inhalation	15.6 mg/m ³	-	-

8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles

- Protection oculaire/ faciale** : Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière. Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.

Protection de la peau

- Protection des mains** : Porter des gants appropriés.
- Protection corporelle** : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
- Autre protection cutanée** : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Solide. [Poudre.]
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Inodore.
- Seuil d'odeur** : Non applicable.
- pH** : Non applicable.
- Point de fusion/point de congélation** : 2072°C
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** : 2977°C
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Vitesse d'évaporation** : Non applicable.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Ininflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, alcalis et l'humidité.
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : Non applicable.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Bulk Density** : 0.7 - 1.1 [g/cm³]
- Granulometry** : 0.5 - 100 Microns
- Densité relative** : 3.97
- Solubilité(s)** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation** : Non applicable.
- Température de décomposition** : Non applicable.
- Viscosité** : Non applicable.
- Propriétés d'explosivité** : Non disponible.
- Propriétés comburantes** : Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Aucun connu.
- 10.5 Matières incompatibles** : Aucun connu.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

Peau : Aucune irritation significative, autre qu'une irritation mécanique, n'est à craindre.

Yeux : Aucune irritation significative, autre qu'une irritation mécanique, n'est à craindre.

Respiratoire : Aucune irritation significative, autre qu'une irritation mécanique, n'est à craindre.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Non irritant pour la peau.

Respiratoire : Non irritant pour le système respiratoire.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : PAS d'effet mutagène.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : PAS d'effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : N'est pas considéré toxique pour le système reproducteur.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : PAS d'effet tératogène.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non applicable.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non applicable.

Risque d'absorption par aspiration

Non applicable.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Contact avec les yeux : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Généralités : L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
oxyde d'aluminium	OECD 203 Poisson, essai de toxicité aiguë	CE50 >100 mg/l	Poisson - Salmo trutta	96 heures
	OECD 202 <i>Daphnia</i> sp. Essai d'immobilisation immédiate	CE50 >100 mg/l	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
	OECD 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	CE50 >100 mg/l	Algues - <i>Selenastrum capricornutum</i>	72 heures

Conclusion/Résumé : No acute or chronic classification is appropriate for Al metal massive based on non toxic results below the Ecotoxicity Reference Value (ERV) of tests with aluminium metal, oxide and hydroxide at loadings of 100 mg/L at pH 8-8.5 (maximum solubility of Al expected).
All aluminium in soil or the aquatic environment comes from natural sources. Local sources has an insignificant contribution and impact on environment.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non facilement biodégradable.

Calcined Alumina

SECTION 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
oxyde d'aluminium	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Aluminium oxide	-	-	-
oxyde d'aluminium	-	-	-

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non mobile en conditions environnementales normales. Peut être lessivé du sol à pH bas (inférieur à 5.5) ou élevé (supérieur à 8.5)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.
PBT: Spécifique

vPvB : Non applicable.
vPvB: Spécifique

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Recyclez, si possible. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.

Calcined Alumina

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	-	-	-	-

14.7 Transport en vrac : Non disponible.
conformément à l'annexe II
de la convention Marpol
73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.
applicables à la
fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation
de certaines substances
et préparations
dangereuses et de
certains articles
dangereux

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances chimiques sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Calcined Alumina

SECTION 15: Informations réglementaires

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 CPSE = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H abrégées : Non applicable.
Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Non applicable.
Texte intégral des phrases R abrégées : Non applicable.
Texte intégral des classifications [DSD/DPD] : Non applicable.
Autres informations : Non disponible.
Date d'impression : 4/21/2011.
Date d'édition/ Date de révision : 4/21/2011.
Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.
Version : 1.01

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.